

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

***RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL  
D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX  
FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA08-19002-10)***

AVIS est par la présente donné que le *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-10)* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 6 avril 2021.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 8 avril 2021.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement

**COMING INTO FORCE**

***RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL  
D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX  
FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA08-19002-10)***

NOTICE is hereby given that the *Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002-10)* was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on April 6, 2021.

This By-law may be consulted at borough hall, located at 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours.

The present By-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this April 8, 2021.